



VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1-1400-63 CONSULTATION ÉCRITE

Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le processus de consultation qui fait l'objet du présent avis remplace le processus usuel de consultation publique des personnes habiles à voter.

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro P1-1400-63 intitulé :

RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1400 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS À LA SECTION 8.1 QUANT À LA PROTECTION ET LA CONSERVATION DES ARBRES, L'ABATTAGE D'ARBRES POUR LA RÉALISATION DE PROJET DE CONSTRUCTION ET LE REMPLACEMENT DES ARBRES ABATTUS SANS AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux modifié par le décret 2020-049 prévoit que la Ville doit remplacer la consultation publique par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée au préalable par un avis public ;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement ci-haut mentionné, à la séance extraordinaire tenue le 12 janvier 2021 par la résolution numéro 2021-01-001 ;

Avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

QUE toute personne qui désire transmettre des questions ou des commentaires à propos du règlement doit le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac- Service de l'urbanisme
3000, chemin d'Oka
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0
- urbanisme@vsmsll.ca

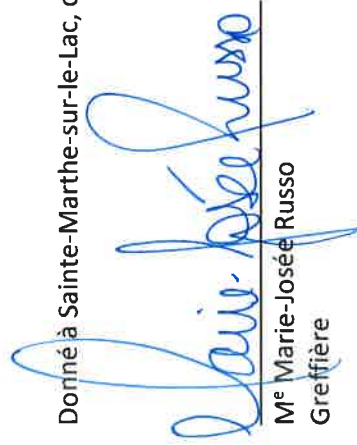
QUE ce projet s'applique sur l'ensemble du territoire de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et qu'il vise à légiférer sur la protection et la conservation des arbres ainsi que sur les conditions requises pour procéder à l'abattage d'arbre dans le cadre d'un projet de construction.

QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire contenue dans le projet.

QUE ce projet de règlement est disponible sur le site internet de la Ville.

QU'une présentation du projet est disponible à l'adresse suivante : <http://www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca/vie-municipale/avis-publics/> dans la section Service de l'urbanisme- Consultation publique.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 14^e jour du mois de janvier 2021.


M^e Marie-Josée Russo
Greffière